

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021 COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le vingt-deux mars deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize mars deux mille vingt et un, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Etaient présents (27):

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MERIADEC, M. BROUNAIS, MME CURAUDEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, MME LALLEMAND, M. BERTHOU, M. GAVOUYÈRE, MME SÉROT, M. LÉCUYER, MME TEILLET, M. PLAINEAU, M. LE COZ, M. GOUPIL, MME FOURAGE, M. LE CAM, MME MERLET, MME KERFOURN, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LABARRE, MME FOURNIER, MME DELERUE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Absents, excusés et représentés (2):

MME BRIZARD a donné pouvoir à MME KERFOURN MME FALOT a donné pouvoir à M. LABARRE

Absents (0):

Secrétaire de séance : M. GOUPIL

ORDRE DU JOUR

Nantes Métropole - Point 1

2021-22/ Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm) - Débat d'orientations générales.

❖ Informations

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2021. Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

❖ Vœux et Motions

2021-23/Vœu pour le maintien de la Poste et plus largement de services publics de proximité.

Vie des assemblées

2021-24/ Désignation d'un membre de la commission « Solidarité - Affaires Sociales ».

❖ Finances et Ressources Humaines

- 2021-25/ Approbation du compte de gestion 2020.
- 2021-26/ Approbation du compte administratif 2020.
- 2021-27/ Affectation définitive du résultat de l'année 2020.
- 2021-28/ Fixation des durées d'amortissement des immobilisations.
- 2021-29/ Remboursement des places du concert de Gilles SERVAT dans le cadre des Celtomania.

Urbanisme

- 2021-30/ Pôle sportif Expropriation administrative et judiciaire.
- 2021-31/Legs BAROS Acceptation.
- 2021-32/ Cession de la parcelle AA1013, sise 15 rue du Château.
- 2021-33/ Avenant n°1 à la convention particulière 1 « SIG métropolitain et portail Géonantes ».

Nantes Métropole - Point 2

2021-34/ Pacte de gouvernance de Nantes Métropole.

Questions

Nantes Métropole - Point 1

2021-22/ Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm) - Débat d'orientations générales.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00 :04 :05

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte de la teneur des débats sur les orientations générales du futur Règlement Local de Publicité métropolitain,
- de porter à la connaissance de Nantes Métropole les éléments d'expression issus de ces débats.

Informations

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 février 2021.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00 :29 :21

Le compte rendu est approuvé par :

24 voix pour

Mme Mériadec, M. Brounais, Mme Curaudeau, M. Monnié, Mme Dousset, M. Bihan, Mme Lallemand, M. Berthou, M. Gavouyère, Mme Sérot, M. Lécuyer, M. Plaineau, M. Le Coz, M. Goupil, Mme Fourage, M. Le Cam, Mme Kerfourn, M. Moussu, M. Dréan, M. Labarre, Mme Fournier, Mme Delerue, M. Michenot, Mme Paquet.

Pour information:

Elus n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 8/3/2021 : M. de Laujardière et Mme Merlet.

Elus n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 22/3/2021 : Mme Falot et Mme Brizard.

2/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00 :36 :03

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

Vœux et Motions

2021-23/ Vœu pour le maintien de la Poste et plus largement de services publics de proximité.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:42:07

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'émettre un avis défavorable à la fermeture des créneaux du bureau de Poste de la commune,
- de soutenir la démarche de renforcement et de développement des services publics par la création d'une Maison France Service.

Approuvé par 27 voix pour et 2 abstentions (M. Michenot et Mme Paquet)

Vie des assemblées

2021-24/ Désignation d'un membre de la commission « Solidarité - Affaires Sociales ».

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:58:09

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de désigner Mme Patricia TEILLET membre de la commission « Solidarité Affaires Sociales ».
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 21 voix pour et 8 abstentions (M. Moussu, M. Dréan, M. Labarre, Mme Falot, Mme Fournier, Mme Delerue, M. Michenot et Mme Paquet)

Finances et Ressources Humaines

2021-25/ Approbation du compte de gestion 2020.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :00 :33

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2021-26/ Approbation du compte administratif 2020.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :05 :34

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif tel que résumé ci-dessus,
- de constater que le compte administratif est conforme dans ses écritures au compte de gestion établit par le Trésorier de Saint Herblain,
- de constater les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits,
- de reconnaitre la sincérité des crédits à reporter,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 25 voix pour et 2 abstentions (M. Michenot et Mme Paquet)

M. de Laujardière, Maire en exercice et M. Gavouyère, Maire durant la période 2018-2020 ont quitté la séance avant le vote pour ne pas y prendre part.

2021-27/ Affectation définitive du résultat de l'année 2020.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :19 :35

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'affecter au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé la somme de 795 334,14 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 27 voix pour et 2 abstentions (M. Michenot et Mme Paquet)

2021-28/ Fixation des durées d'amortissement des immobilisations.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de : 01 :21 :20

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter les modifications et les durées d'amortissements proposées en séance,
- d'abroger la délibération du 31/03/2005 relative aux durées d'amortissement à compter du 01/04/2021.

Approuvé à l'unanimité

2021-29/ Remboursement des places du concert de Gilles SERVAT dans le cadre des Celtomania.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de : 01 :23 :20

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à procéder au remboursement de l'usager visé dans la délibération, les crédits étant déjà inscrits au budget 2021.

Approuvé à l'unanimité

Urbanisme

2021-30/ Pôle sportif - Expropriation administrative et judiciaire.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :32 :16

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mener à bien la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique (phase administrative et phase judiciaire) en saisissant, si nécessaire, le juge de l'expropriation en vue de la fixation de la valeur des biens concernés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'instruction administrative et technique de l'opération ainsi que pour intervenir le cas échéant à la signature de toutes les pièces s'y rapportant. Il est rappelé que la procédure de négociation amiable est privilégiée.

Approuvé par 21 voix pour et 8 contre (M. Moussu, M. Dréan, M. Labarre, Mme Falot, Mme Fournier, Mme Delerue, M. Michenot et Mme Paquet)

2021-31/ Legs BAROS - Acceptation.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :40 :26

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter le legs de la maison d'habitation de Madame Marie-Thérèse BAROS, en sachant que celui-ci est grevé de la condition suivante : « en vue d'être utilisée comme logements sociaux ». Cette condition comporte une part de risque liée à l'impossibilité d'interprétation de la charge avant acceptation du legs,
- d'accepter le versement de l'indemnité de réduction du legs au vu de la dette sociale (réduction proportionnelle) à hauteur de 56 834,63 €, et le payement de la quote-part des frais d'acte. Tous deux devront être versés au plus tard le jour de la signature des actes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes les diligences en la matière et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2021-32/ Cession de la parcelle AA1013, sise 15 rue du Château.

□ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :48 :24

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession de la parcelle AA1013 de 278 m² à Madame DUFAU Johanna pour la somme de 232 000 € net vendeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire et l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 21 voix pour, 2 contre (M. Michenot et Mme Paquet) et 6 abstentions (M. Moussu, M. Dréan, M. Labarre Mme Falot, Mme Fournier, Mme Delerue)

2021-33/ Avenant n°1 à la convention particulière 1 « SIG métropolitain et portail Géonantes

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:56:27

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant visant à permettre aux communes de Couëron et de Saint-Jeande-Boiseau d'adhérer au niveau 2 (périmètre étendu) du service commun chargé de la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) mutualisé à l'échelle de la Métropole créé entre la Métropole et ses communes membres,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Approuvé à l'unanimité

Nantes Métropole

2021-34/ Pacte de gouvernance de Nantes Métropole.

Usible sur la vidéo en ligne à partir de 01:59:24

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'émettre un avis défavorable au Pacte de Gouvernance de Nantes Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 21 voix pour et 7 contre (M. Dréan, M. Labarre, Mme Falot, Mme Fournier, Mme Delerue, M. Michenot et Mme Paquet) et 1 abstention (M. Moussu) Fait au Pellerin, le 24 mars 2021

Le Maire

François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE